

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée n° 02 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune de SAINT-SULPICE-DE-ROYAN

Par arrêté n° 2023-123 en date du 17 mai 2023 le Maire de Saint-Sulpice-de-Royan a prescrit la procédure de 2^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le projet de modification simplifiée porte sur :

- le repérage de deux bâtiments classés en zone A en vue de leur permettre un changement de destination,
- le nettoyage du règlement écrit s'agissant de dispositions visant à clarifier ou assouplir légèrement la norme,
- l'ajustement d'une orientation d'aménagement, en vue de repréciser le tracé d'une voie de desserte.

Par délibération n° 23-50 en date du 12 juillet 2023, le Conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition du projet de 2^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui consiste en :

- La mise à disposition du dossier sur le site internet de la commune, ainsi qu'une boîte @mail faisant office de recueil d'observations,
- La mise à disposition du dossier papier à l'accueil de la mairie, ainsi que d'un recueil papier d'observations.

Cette mise à disposition se tient pendant **33 jours** consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du :

**01/09/2023 jusqu'au
03/10/2023, inclus.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre papier ou bien les adresser par écrit à la Mairie, à l'adresse suivante : **MAIRIE DE SAINT-SULPICE-DE-ROYAN, 46 B, route de Rochefort 17200 SAINT-SULPICE-DE-ROYAN**. Ou bien par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@saint-sulpice-de-royan.fr en indiquant en objet du courriel « Projet de modification simplifiée n° 02 du PLU ».

Le cas échéant, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) seront joints au dossier.

Les observations adressées par écrit ou par courriel seront annexées au registre papier.

Des informations sur le projet soumis à la présente mise à disposition peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire responsable du projet, à l'adresse suivante : **MAIRIE DE SAINT-SULPICE-DE-ROYAN, 46 B route de Rochefort 17200 SAINT-SULPICE-DE-ROYAN**. Ou bien par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@saint-sulpice-de-royan.fr en indiquant en objet du courriel « Projet de modification simplifiée n° 02 du PLU ».

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier mis à disposition auprès de la Mairie de Saint-Sulpice-de-Royan dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.saint-sulpice-de-royan.fr/>

A l'issus de cette mise à disposition, la modification simplifiée n° 02 du PLU pourra être approuvée par délibération du Conseil municipal.

Le Maire

Christian PITARD

